Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes, a installé ce jour le groupe de concertation sur l’information nutritionnelle afin de préparer dès à présent la mise en œuvre de l'article 5 du projet de loi de modernisation de notre système de santé.

La lutte contre l'obésité, responsable dans les pays développés d'une véritable "épidémie" de diabète, est un impératif autant sanitaire que social. Le gouvernement a pris la mesure du défi que pose ce phénomène et a décidé d'actionner sans tarder les leviers d'une prévention pédagogique, incitative et responsable. Une prévention qui se fonde sur la responsabilisation de nos concitoyens, en leur donnant les moyens d'être des acteurs de leur santé comme de celle de leurs enfants.

Il est temps de réaffirmer que l’alimentation - au-delà de la satisfaction des besoins vitaux qu'elle opère et du plaisir qu'elle procure - est un déterminant majeur de santé, qui plus est à l'origine d'inégalités importantes :

- un tiers des cancers les plus fréquents pourrait être évité par une meilleure prévention nutritionnelle ;

- les risques d’accident vasculaire cérébral pourraient être réduits de plus de 20% par une diminution de la consommation de sel ;

- les ouvriers comptent 10 fois plus d’enfants obèses que les cadres.

Parce qu'il n'y a plus de temps à perdre, le projet de loi relatif à la modernisation de notre système de santé, en son article 5, introduit le principe d'une présentation graphique adaptée de l'information nutritionnelle, reposant sur un logo et un code couleur facilement reconnaissables. Cette disposition - plébiscitée par les représentants des consommateurs et les professionnels de la santé publique - rendra aisément compréhensibles les nombreuses informations portées sur les emballages des produits alimentaires.

Piloté par la direction générale de la santé, le groupe de concertation, qui associe des distributeurs, des industriels, des associations de consommateurs et des scientifiques, est chargé de réfléchir à la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif, qui est basé sur le volontariat. Plusieurs réunions seront organisées dans les prochains mois afin d'aboutir d'ici le mois de juillet à une recommandation de portée nationale, proposant un modèle graphique unique.

Le gouvernement est convaincu que le groupe de concertation parviendra à trouver une solution commune et partagée, convenant au plus grand nombre. Elle fera de la France une référence qui, loin de les opposer, associera tradition gastronomique et excellence nutritionnelle, respectant les impératifs de santé publique comme les contraintes industrielles.

Parce qu'une politique de prévention juste et efficace passe par une meilleure information nutritionnelle pour les consommateurs, Marisol TOURAINE réaffirme sa volonté de mettre en œuvre cet outil innovant.